

Chargeant Madame Jeanne-Marie O. TABELLE, Ministre des Travaux Publics et des Transports, de l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

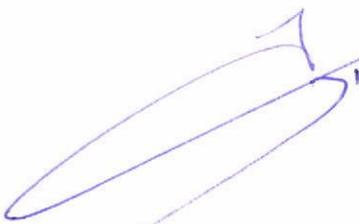
DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 15 avril 2005, Madame Jeanne-Marie O. TABELLE, Ministre des Travaux Publics et des Transports, est chargée de l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.